**No 7996**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l’organisation des centres de recherche publics**

Le projet de loi sous rubrique propose de modifier la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l’organisation des centres de recherche publics en procédant à des adaptations au niveau de l’organisation et du fonctionnement des centres de recherches publics, à savoir le « Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) », le « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) » et le « Luxembourg Institute of Health (LIH) », ceci compte tenu du développement et de l’évolution qu’ont pris les centres de recherche publics depuis l’entrée en vigueur de la loi précitée au 1er janvier 2015.

Les modifications proposées ont comme objectif d’adapter le cadre législatif au développement actuel et à l’évolution future des centres de recherche publics au sein du dispositif national de la recherche publique. D’un point de vue formel, les modifications proposées visent en outre une harmonisation avec les dispositions correspondantes de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l’organisation de l’Université du Luxembourg, ceci afin d’assurer la cohérence au niveau de la législation relative aux institutions publiques d’enseignement supérieur et de recherche.

Les modifications proposées concernent principalement l’accès aux données personnelles, les conseils d’administration par l’intégration des représentants des salariés, le renforcement des directions par la nomination de directeurs généraux adjoints, de directeurs administratifs et financiers, de directeurs des systèmes d’information et de directeurs des ressources humaines, l’octroi plus ciblé du congé scientifique et la détermination des domaines d’activités des centres de recherche publics dans les conventions pluriannuelles conclues avec l’Etat.